



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 63/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

Contrat de prestation avec la compagnie « Dance and Circus events & les danseurs de Believe and swing »

Considérant l'organisation du festival du mouvement le 02 et 03 juin 2023 sur la commune de Vif

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de cession de spectacles avec l'entreprise « Dance and Circus events & les danseurs de Believe and swing » demeurant 9 avenue Louis Delage 91310 Linas, représenté par M. William Piacentino, pour la prestation du samedi 03 juin 2023 à Vif, pour un montant total 1266,00 euros TTC (mille deux cent soixante-six euros).

De signer le devis du spectacle avec l'entreprise « Dance and Circus events & les danseurs de Believe and swing » annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 21 mars 2023

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**

Guy GENET



Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.